



Votre quota individuel

Vous disposez de **4 jetons de visionnage par personne et par mois** (sous réserve de disponibilités - la limite mensuelle collective de visionnage étant fixée à 2650 pour notre site - voir ci-dessous).

Le **décompte des visionnages** s'effectue de la manière suivante :

- **0,5 visionnage** décompté pour les **courts-métrages** ;
- **1 visionnage** décompté pour les Œuvres audiovisuelles de moyens et longs métrages & les Œuvres cinématographiques **sorties il y a plus de 12 mois en salles de cinéma** ;
- **2 visionnages** décomptés pour les Œuvres cinématographiques **sorties il y a moins de 12 mois en salles de cinéma** ;

Lors de certaines périodes limitées dans le temps, nous lancerons des opérations "Jackpot" qui vous permettront de visionner 10 vidéos au lieu de 4. Ces opérations vous sont annoncées sur la page d'accueil, à la section Offre en ligne. Surveillez bien le site ;-)

Le quota collectif

La plateforme Médiathèque Numérique impose des **limites de visionnages**, permettant de gérer au mieux l'abonnement sur l'année :

- un quota individuel, fixé actuellement à 4 vidéos par personne et par mois (voir ci-dessus)
- **une limite annuelle de vidéos (31875)**
- **une limite mensuelle globale, qui outrepasse le quota individuel.**

Actuellement, la limite mensuelle de visionnages est fixée à **2650 vidéos** pour les Médiathèques de la métropole rennaise.

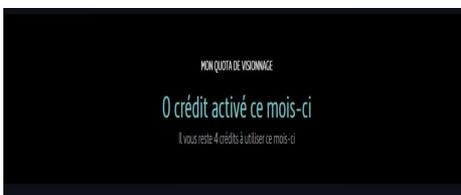
Lorsque **cette limite est atteinte**, un message s'affiche au moment de la tentative de visionnage :



Ainsi, **même si vous n'avez pas visionné vos 4 vidéos** lors de l'affichage de ce message, vous devrez attendre le mois suivant pour bénéficier de nouveaux visionnages.

Comment connaître l'état de mon quota individuel ?

Pour savoir à tout moment où vous en êtes de vos **consommations du mois**, rendez-vous sur Médiathèque Numérique, et cliquez (en haut à droite) sur votre menu personnel, puis sur "**Mon compte VOD**" :



Si toutefois le quota collectif était atteint, alors votre quota individuel se met à jour et vous indique que vous n'avez plus de crédit à consommer pour le mois.

Les consommations se **remettent à zéro le 1er** de chaque mois, aucun report de jetons n'est possible.